Digitale Verwaltung Schweiz
Administration numérique suisse
Amministrazione digitale Svizzera

Plan de mise en œuvre 2026

Digitale Verwaltung Schweiz
Administration numérique suisse
Amministrazione digitale Svizzera

Plan de mise en œuvre de l'ANS pour 2026

Date 27 octobre 2025

Table des matières

1	Introduction	2
2	Vue d'ensemble de l'agenda ANS	2
3	Projets et plan de mise en œuvre	5
4	Priorités en matière de prestations de l'ANS	39
5	Budget et vue d'ensemble de la planification du plan de mise en œuvre de l'ANS (en milliers de francs)	44

1 Introduction

Dans le plan de mise en œuvre sont définis les projets et les priorités en matière de prestations qui contribueront à la réalisation des priorités et des objectifs stratégiques fixés dans la stratégie « Administration numérique suisse 2024-2027 ». Le plan de mise en œuvre pour 2026 a été adopté par l'organe de direction politique de l'ANS à sa séance du 27 octobre 2025.

Il se compose des deux éléments suivants :

- chap. 3 : les projets, y compris l'agenda « Infrastructures nationales et services de base de l'Administration numérique suisse » (agenda ANS) ;
- chap. 4 : les priorités en matière de prestations de l'ANS.

2 Vue d'ensemble de l'agenda ANS

La section ci-après présente les priorités stratégiques.

Priorité	Description
1. Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse	L'offre de prestations est développée dans toute la Suisse. Les collectivités publiques aspirent à créer une offre de prestations administratives numériques complète, continue et orientée vers les groupes concernés à tous les échelons de la Confédération. Il est nécessaire de dépasser les frontières organisationnelles pour fournir des prestations répondant à l'exigence de continuité numérique. Des processus administratifs sont sélectionnés conjointement selon leur potentiel et conçus de sorte à être interopérables au-delà de l'organisation.
2. Mettre en œuvre le concept de guichet unique (*one-stop-government*)	Les collectivités publiques offrent aux groupes concernés un accès basé sur les utilisateurs à toutes les prestations administratives numériques. À cette fin, toutes les interactions nécessaires avec l'administration doivent être décentralisées sur des plateformes de services interopérables intégrées verticalement et horizontalement (guichet unique). Un guichet unique n'implique cependant pas qu'il n'y ait qu'un point de contact dans toute la Suisse.
3. Introduire l'e-ID et une infrastructure de confiance dans toute la Suisse	L'e-ID reconnue par l'État est introduite. L'e-ID permet de prouver son identité à l'aide d'un instrument électronique. Elle nécessite de mettre en place et d'exploiter une infrastructure de confiance à tous les niveaux de la Confédération, notamment un portefeuille étatique ainsi qu'un registre de base et un registre de confiance.
4. Encourager une utilisation des données créant une plus-value	L'écosystème de données suisse est développé, notamment par la promotion de la gestion commune et de la réutilisation des données dans des espaces de données. L'utilisation des données par les milieux scientifiques et économiques est favorisée, et la connectivité internationale est assurée. Les collectivités publiques promeuvent les applications clés et les développent de manière ciblée en étroite coordination afin de multiplier les expériences et les solutions. Cela permet d'exploiter de manière approfondie le potentiel économique et social de la gestion fédérale des données.
5. Favoriser la mise en place de services publics capables de fonctionner dans le nuage informatique	L'administration prévoit une utilisation combinée d'infrastructures en nuage privé et d'infrastructures en nuage public (approche hybride multi-cloud). Compte tenu de l'importance de la technologie de l'informatique en nuage, la Confédération, les cantons, les villes et les communes unissent leurs forces pour relever les défis que son application dans un contexte administratif soulève. Ils abordent de manière globale les problématiques interdisciplinaires liées à l'utilisation de l'informatique en nuage en impliquant activement la société civile ainsi que les acteurs politiques, économiques et scientifiques. L'accent est mis ici sur les domaines thématiques du droit, de la protection des données, des compétences et de la souveraineté numérique.

6. Renforcer la collaboration et agir en tant que système global fonctionnant en réseau	En tant que système global fonctionnant en réseau, les collectivités publiques suisses font avancer activement la mise en œuvre des prestations administratives numériques. La mise en réseau professionnelle interdisciplinaire est intensifiée avec l’aide de l’ANS en tant que plateforme. La Confédération, les cantons, les villes et les communes s’entendent sur une architecture globale commune à l’ensemble des administrations. Les structures et engagements requis pour une collaboration tournée vers l’avenir sont posés ou consolidés.

3 Projets et plan de mise en œuvre

3.1 MIN1.026 Réorientation du vote électronique

Priorité stratégique : Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse

Renseignements : Oliver Spycher ; oliver.spycher@bk.admin.ch / Bettina Hirter,

bettina.hirter@bk.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Chancellerie fédérale (ChF)

Description :
La Confédération et les cantons mettent en place une exploitation stable du vote électronique, à l'aide de systèmes entièrement vérifiables. Les systèmes et leur exploitation sont vérifiés sur mandat de la ChF. Les essais sont évalués en continu, les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité et la confiance sont identifiées et appliquées. Les cantons bénéficient d'un soutien optimal pour l'adoption du vote électronique.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Mise en place de vérificateurs (*verifiers*) indépendants (A.4)
- M2 : Mise en place d'éléments de contrôle (A.4)
- M3 : Mise en place de la modification d'un *print office* (A.5)
- M4 : Mise en place d'un tableau d'affichage public (*public bulletin board*) (A.6)
- M5 : Réduction de la dépendance aux logiciels externes dans le système de la Poste (A.10) (terminé)
- M6 : Développement des preuves de conformité symboliques du protocole cryptographique (A.12) (terminé)
- M7 : Abandon du problème SGSP (A.13)
- M8 : Abandon du champ d'application Droit de vote pour la constitution des bureaux électoraux (A.14)
- M9 : Implémentation plus fortement axée sur les principes fondamentaux de la programmation orientée objet pour la primitive cryptographique (A.15) (terminé)
- M10 : Harmonisation de la terminologie de la Confédération, des cantons et de la Poste (A.17)
- M11 : Documentation, par les cantons, des liens entre leurs instructions opérationnelles et le protocole cryptographique ainsi que les exigences de l'OVotE (A.18) (terminé)
- M12 : Possibilité de mettre en place des scrutins sur la base des fichiers eCH dans le cadre du contrôle public (A.20) (terminé)
- M13 : Amélioration des possibilités de procéder à un audit indépendant en cas d'incident (B13) (terminé)

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	290 000	450 000	572 548	2 036 850	1 014 950	1 350 000	**5 714 348**

3.2 MIN1.059 : Exploitation du portail ch.ch

Priorité stratégique : Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse

Renseignements : André Do Canto ; andre.docanto@bk.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Chancellerie fédérale (ChF)

Description :
Le portail d'information ch.ch est la principale porte d'accès aux renseignements et aux prestations des autorités suisses et il fournit donc un service important à la population. Il donne des réponses faciles à comprendre et en cinq langues aux questions fréquemment posées aux autorités. Les pages les plus consultées sont celles qui contiennent des informations sur les transports, le droit du travail, la prévoyance vieillesse et les douanes. Le portail ch.ch met aussi l'accent sur les informations relatives au système politique de la Suisse.
Grâce à la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes, ch.ch contribue à l'amélioration permanente de l'accès de la population aux offres numériques des autorités. Il est optimisé pour les moteurs de recherche et ses contenus sont mis à jour et développés en continu.
Les élections fédérales ont lieu tous les quatre ans. À partir de l'automne 2026, le portail électoral de ch.ch fournira à nouveau des informations complètes sur le processus électoral et, en 2027, sur les résultats des élections.
Le portail d'information ch.ch est un élément central pour l'échange de connaissance et le réseautage entre les cantons, les communes et la Confédération. À ce titre, le forum « Communication numérique » et le groupe de travail « Analytics » sont des plateformes importantes à ce titre.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Gestion des contenus et exploitation de la plateforme
- M2 : Renouvellement de la documentation pour les marchés publics (terminé)
- M3 : Contenus spécifiques à l'ANS sur des thèmes relatifs à la numérisation
- M4 : Organisation des rencontres du forum Communication numérique
- M5 : Groupe de travail Analytics - groupe de travail fédéral

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs)[1] :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant				720 000	570 000	700 000	**1 990 000**

[1] À partir de 2025, l'exploitation du portail ch.ch est présentée séparément en tant que MIN1.059. Les années précédentes, elle était incluse dans MIN1.060 M0

3.3 MIN1.060 Amélioration de la convivialité des prestations électroniques des autorités (développement du portail ch.ch)

Priorité stratégique : Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse

Renseignements : André Do Canto ; andre.docanto@bk.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Chancellerie fédérale (ChF)

Description :
Le portail d'information des autorités suisses ch.ch soutient les initiatives stratégiques dans le contexte des services administratifs numériques. Durant les années 2025 à 2027, ch.ch devra promouvoir les objectifs de la stratégie ANS par des mesures concrètes.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Analyse des normes actuelles (par ex. eCH-0049 ou eCH-0070) dans le cadre de l'accès aux prestations administratives (terminé)
- M2 : Développement des normes actuelles (par ex. eCH-0049 ou eCH-0070) dans le cadre de l'accès aux prestations administratives
- M3 : Prestations de la Confédération et des cantons sur ch.ch (basé sur I14Y)
- M4 : Étude sur l'IA (terminé)
- M5 : Agent conversationnel basé sur l'IA
- M6 : Laboratoire ch.ch
- M7 : Concept de financement de ch.ch à partir de 2028 (terminé)

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs)[2] :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant	1 000 000	1 000 000	890 000	280 000	430 000	300 000	**3 900 000**

[2] L'exploitation de ch.ch est financée sous INM1.060 M0. À partir de 2024, elle est est présentée séparément en tant que INM1.059.

3.4 MIN1.068 Refonte de la plateforme de publication « Portail des feuilles officielles »

Priorité stratégique : Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse

Renseignements : Träutlein Sibylle ; sibylle.traeutlein@seco.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

Description :
La mesure vise une refonte de la plateforme « Portail des feuilles officielles ». L'objectif est de mettre à jour la plateforme tant d'un point de vue technique que fonctionnel, afin qu'elle soit conforme aux normes et exigences actuelles. Cette actualisation permettra, d'une part, de continuer à assurer l'exploitation sûre et économe de la plateforme et l'exécution du mandat de prestations conformément aux exigences légales. Elle contribuera, d'autre part, au développement de la plateforme de publication suisse centralisée pour les communications officielles. Le partage de la responsabilité entre tous les échelons de l'État doit être renforcé et pérennisé. Dans cette optique, il est crucial que les exigences propres aux cantons et aux communes soient intégrées au cahier des charges afin que la nouvelle plateforme apporte la plus grande utilité possible à toutes les parties concernées. Il faudra tenir compte des besoins de tous les cantons, car même ceux qui communiquent au moyen de leurs propres canaux se serviront de la plateforme pour accéder à des données. Pour les cantons et les communes, la plateforme constitue la première solution numérique de publication pour les communications officielles. Les exigences des communes seront transmises par l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses.

Mesures / objets à livrer :
- M1 : Réalisation d'un plan (terminé)
- M2 : Mise en œuvre

Délai final : 30.09.2026

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant		100 000	350 000	700 000	350 000		**1 500 000**

3.5 MIN1.902 Financement initial d'une ou de plateforme(s) de distribution reconnue(s)

Priorité stratégique : Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse

Renseignements : Sabina Steiner ; sabina.steiner@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Organisation responsable de la prestation : Secrétariat de l'ANS

Description :

La notification par voie électronique sûre et conforme à la législation répond à un besoin important des administrations cantonales et communales.

En 2025, le secrétariat de l'ANS réalisera un avant-projet sur le thème « plateforme(s) de distribution sécurisée(s) / reconnue(s) ». Cet avant-projet visera à déterminer la situation actuelle, à analyser le contexte juridique et à réaliser une analyse de marché. Les résultats obtenus serviront à élaborer un document stratégique, qui fournira la base pour d'autres projets en lien avec le financement initial de plateformes de distribution sécurisées.
Le projet « MIN1.083 Guichet numérique en Thurgovie : certification comme plateforme reconnue » se fera dans le même temps, ce qui permettra d'assurer le transfert des connaissances et d'exploiter les résultats à d'autres fins.

Mesures / objets à livrer :

- Avant-projet (M1) (terminé)
- M2 : Projet principal pour les mesures de mise en œuvre

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs)[3] :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Avant-projet (M1)				240 000			240 000
Projets principaux (M2)					1 440 000	1 500 000	**2 940 000**
Total				240 000	**1 440 000**	**1 500 000**	**3 180 000**

[3] « MIN1.083 Guichet numérique en Thurgovie : certification comme plateforme de distribution reconnue » fait partie de la mise en œuvre de ce projet

3.6 MIN1.071 Extrait du registre des poursuites à l'échelle de la Suisse

Priorité stratégique : Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse

Renseignements : David Habegger; david.habegger@hispeed.ch (chef de projet externe)

Organisation responsable de la prestation : Conférence des préposés aux offices des poursuites de Zurich (Konferenz der Stadtammänner von Zürich, KdSZ)

Description :
L'émission d'extraits de registres des poursuites est l'une des opérations les plus fréquentes de l'administration. Les actuels extraits du registre des poursuites ne mentionnent que les procédures de poursuite qui sont en cours dans l'arrondissement de poursuite dans lequel l'extrait a été commandé. Désormais, un extrait du registre des poursuites sera délivré pour l'ensemble des 366 offices de Suisse (BRA CH). Cela permettra, d'une part, de simplifier le processus de demande que doit suivre la population pour obtenir un extrait du registre des poursuites et, d'autre part, d'empêcher, par des mesures adéquates, tout abus en lien avec les extraits des registres des poursuites et de prévenir des tromperies de la part des débiteurs. En outre, un traitement entièrement numérisé des extraits demandés par la personne concernée (extraits pour soi-même) allégera le travail des offices des poursuites.

Mesures / objets à livrer :

- M0 : Gestion de projet
- M1 / M2 : Définition des spécifications (terminé)
- M3 : Réalisation d'un prototype (terminé)
- M4 : Acquisition (marché public)
- M5 : Réalisation du logiciel pour les offices
- M6 : Migration des données de base des extraits du registre
- M7 : Réalisation de la base de données nationale pour les extraits du registre des poursuites
- M8 : Mise en œuvre de l'extrait du registre des poursuites à l'échelle de la Suisse
- M9 : Réalisation de la vérification
- M10 : Définition, mise en place et formation en matière de gouvernance et d'organisation opérationnelle, y compris tous les rôles opérationnels
- M11 : Réalisation d'un ou de plusieurs essais pilotes (par ex. avec un canton ou un fournisseur de logiciels pour les offices)

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant			300 000	900 000	1 100 000	1 300 000	**3 600 000**

3.7 MIN1.082 Création et livraison de services communaux sur les portails cantonaux (CommuneConnect)

Priorité stratégique : Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse

Renseignements : Gerald Strub ; gerald.strub@strubpartner.ch (chef de projet externe)

Organisation responsable de la prestation : Association des communes suisses (ACS)

Description :
Un instrument de mise en œuvre pour la création de services communaux, y compris les premiers services, est mis à la disposition des communes. Cet instrument couvre également la collaboration technique avec les innovateurs publics (*public innovators* ; collaborateurs administratifs communaux). Les associations de communes cantonales déjà existantes servent d'intermédiaires et de multiplicateurs importants.
Cette approche permet de mettre des services communaux à la disposition des habitants. Centrés sur le client, les services sont proposés sur un portail cantonal généralement déjà en place, ce qui permet une intégration fluide et garantit que les habitants et les entreprises peuvent utiliser efficacement les services de tous les échelons de l'État fédéral.

Le concept professionnel et technique sur lequel se base l'instrument de mise en œuvre a déjà été élaboré et les développements qui en résultent sont exploités depuis deux ans dans le canton d'Argovie (Fit4Digital).

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Clarification des premières questions de fond (terminé)
- M2 : Présentation des variantes de collaboration entre les communes sur la base de l'expérience dans d'autres cantons (terminé)
- M3 : 2025 et 2026 comme base pour les résultats à produire (terminé)
- M4 : Implication du comité de projet et du comité technique garantie et coordonnée pour l'ensemble des étapes ; développement du modèle de distribution aux organisations communales ; sélection de la méthode ; définition du financement ; élaboration du plan de formation ; développement et coordination continus
- M5 : Mise sur pied d'une équipe de projet pour la mise en place de l'organisation communale (terminé)
- M6 : Analyse des possibilités de développer la collaboration existante (terminé)
- M7 : Préparation et organisation du lancement d'innovateurs publics (*public innovators kickoff*) dans le but de faire connaître la collaboration technique et de rassembler des idées qui pourront servir de base pour l'inventaire des services (terminé)
- M8 : Coordination permanente avec les principales parties prenantes ; soutien pour les questions technologiques relatives à l'intégration de services communaux dans le portail cantonal ou sur le site web communal (terminé)

- M9 : Élaboration d'une stratégie de communication du point de vue des communes (terminé)
- M10 : Mise en place des systèmes et intégration des communes pionnières (*first movers*)
- M11 : Création des services à l'aide d'un créateur de formulaires ; mise au point des interfaces en collaboration avec les éditeurs de logiciels ; mise à disposition du cockpit pour les communes ; organisation des formations et des tests
- M12 : Intégration dans les portails cantonaux et les sites web communaux existants ; réalisation de la connexion aux micro-services (mon compte, authentification, service de messagerie, etc.)
- M13 : Préparation de l'organisation ; fourniture des services d'assistance nécessaires
- M14 : Mise en ligne des cinq premiers services communaux sur un portail cantonal et / ou sur un site web communal
- M15 : Utilisation des cinq services communaux mis en ligne en tant que base de travail par d'autres cantons ; adaptations en conséquence
- M16 : Développement technique des services existants et création de nouveaux services avec les innovateurs publics ; garantie de l'exploitation et de l'assistance pour ces services

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant			93 084	526 400	210 000	210 000	**1 039 484**

3.8 MIN1.083 Guichet numérique en Thurgovie : certification comme plateforme de distribution reconnue

Priorité stratégique : Mettre en œuvre le guichet unique (one-stop-Government)

Renseignements : Eva-Maria Boretti ; eva-maria.boretti@tg.ch

Organisation responsable : office de l'informatique (*Amt für Informatik*) du canton de Thurgovie

Description :
La situation visée est la transformation du guichet numérique du canton de Thurgovie en une plateforme de distribution reconnue. Le guichet numérique devrait se présenter sous la forme d'une plateforme en ligne conviviale permettant de délivrer des documents administratifs aux citoyens de manière sûre et fluide. Cette plateforme doit garantir une transmission sécurisée des données sensibles et permettre aux citoyens d'échanger des données de manière efficace et moderne au sein d'un écosystème fermé (solution actuelle : la demande à l'autorité est saisie numériquement et le document est remis sous forme numérique).
Le contexte comprend aussi bien les exigences légales et les réglementations relatives à l'échange sécurisé de données entre les administrations et les citoyens que les défis actuels en matière de remise de documents aux citoyens. Faire certifier le guichet numérique comme plateforme de distribution sécurisée permet de disposer d'un écosystème numérique uniforme sans fournisseurs tiers pour l'échange de documents électroniques entre l'administration et les citoyens.

Mesures / objets à livrer :
- M1 : Compilation de tous les critères à remplir et autres examens préliminaires (terminé)
- M2 : Vérification du respect des critères de la Confédération (terminé)
- M3 : Développement de la plateforme de manière à satisfaire aux critères (terminé)
- M4 : Préparation de la certification (terminé)
- M5 : Réalisation de la certification

Délai final : 31.10.2026

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant			40 000	260 000	60 000		**360 000**

3.9 MIN1.087 Avant-projet de mise en place d'une infrastructure de collecte électronique de signatures (e-collecting)[4]

Priorité stratégique : Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse

Renseignements : Oliver Spycher ; oliver.spycher@bk.admin.ch / Bettina Hirter, bettina.hirter@bk.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Chancellerie fédérale (ChF)

Description :

L'e-collecting désigne un procédé numérique de récolte de signatures dans le cadre des processus politiques (initiatives populaires et référendums facultatifs). Le 5 mai 2025, la Chancellerie fédérale a lancé un programme dans le but de coordonner les différentes activités en rapport avec la récolte électronique de signatures. L'avant-projet fait partie de ce programme (et correspond à sa phase de lancement). Il comprend l'élaboration des bases et vise à clarifier des questions de fond (modèle cible, responsabilités, bases légales, architecture, interfaces) ainsi qu'à examiner différentes approches.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Organisation d'un processus participatif / dialogue, y compris un hackathon, avec l'ensemble des échelons étatiques
- M2 : Élaboration des bases légales
- M3 : Rapport final de l'avant-projet, élaboration du mandat d'exécution

Délai final : 31.12.2026

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant				300 000	300 000		**600 000**

[4] Cet avant-projet fait partie du programme « e-collecting » de la Chancellerie fédérale.

3.10 MIN1.906 Bases pour le développement coopératif d'offres de service

Priorité stratégique : Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse

Renseignements : Sabina Steiner ; sabina.steiner@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Organisation responsable de la prestation : Secrétariat de l'ANS

Description :

Les prestations administratives numériques doivent être développées collectivement à l'échelle nationale sous forme de modules. Les administrations s'entendent sur les prestations administratives numériques qui sont mises en œuvre conjointement dans le cadre d'une étroite coordination. Les attestations officielles numériques telles que l'attestation de domicile, l'extrait du casier judiciaire ou l'extrait du registre des poursuites sont standardisées et peuvent être intégrées sous forme entièrement numérique dans les processus de l'administration et du secteur privé au niveau tant national qu'international. Les possibilités de standardiser les processus et les bonnes pratiques sont connues et il s'agit de clarifier s'il est nécessaire de créer un référentiel commun.

Les utilisateurs profitent du fait que, de par leur structure modulaire, les prestations administratives numériques peuvent être fournies de manière uniforme et conviviale dans toute la Suisse. Le recours à des normes de conception et à des pratiques communes permet de veiller à ce que les services proposés soient clairement identifiables, intuitifs et facilement accessibles, indépendamment du lieu où se trouvent les utilisateurs. Cela accroît la convivialité des services et permet aux citoyens et aux entreprises de s'orienter plus aisément au sein de l'offre de prestations numériques.

Un avant-projet servira à dresser un inventaire des services numériques des autorités selon des normes identiques dans toute la Suisse. Grâce à l'élaboration d'une systématique uniforme, la Confédération et les cantons pourront déterminer quels services numériques existent déjà et pourraient être repris par d'autres cantons (sous une forme adaptée).

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Avant-projet
- M2 : Projets principaux

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Avant-projet (M1)					200 000		**200 000**
Projets principaux (M2)					300 000	1 000 000	**1 300 000**
Total					**500 000**	**1 000 000**	**1 500 000**

3.11 MIN3.061 Mise en œuvre d'un service d'authentification des autorités suisses (AGOV)

Priorité stratégique : Mettre en œuvre le guichet unique (one-stop-Government)

Renseignements : Philipp Dasen ; philipp.dasen@bk.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Chancellerie fédérale (secteur TNI de la ChF)

Remarque : Le projet AGOV est opérationnel. MIN3.061 Mise en œuvre d'un service d'authentification des autorités suisses (AGOV)

Description :
La Confédération exploite un système d'authentification permettant l'utilisation de l'e-ID en tant que moyen d'accès aux services ou applications qui y sont liés. Ce système est à la disposition de la Confédération, des cantons et des communes. Il promeut l'utilisation multiple des identités électroniques en Suisse. Un environnement en vue de la démonstration de faisabilité d'une fédération d'identités comprenant CH-LOGIN est prévu. La phase opérationnelle devrait débuter à partir de 2024.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Réalisation d'une étude AGOV (terminé)
- M2 : Démonstration de faisabilité AGOV opérationnelle (terminé)
- M3 : Exploitation par l'OFIT de l'environnement pour la démonstration de faisabilité (terminé)
- M4 : Mise en place d'un service d'assistance (terminé)
- M5 : Mise en œuvre de la version définitive selon les exigences des cantons (terminé)
- M6 : Géo-redondance assurée
- M7 : Lancement de l'exploitation régulière par l'OFIT, service d'assistance compris (terminé)
- M8 : Raccordement des applications cibles ou des systèmes IAM des cantons participant au projet pilote (production) (terminé)
- M9 : Développement des exigences des cantons
- M10 : Développement de l'e-ID (terminé)
- M11 : Raccordement de l'e-ID étatique (service wallet2federation)

Délai final : 31.12.2026

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant		3 100 000	4 450 000	5 600 000	3 000 000		**16 150 000**

3.12 MIN2.084 Simplification numérique pour les entreprises grâce aux bilans électroniques renouvelés dans le domaine des impôts directs et indirects

Priorité stratégique : Mettre en œuvre le guichet unique (one-stop-Government)

Renseignements : Felix Sager ; felix.sager@sg.ch

Organisation responsable de la prestation : Conférence suisse des impôts (CSI)

Description :
La déclaration d'impôt par voie électronique n'est possible que dans quelques cantons pour les personnes morales. À l'heure actuelle, la majorité des données pertinentes pour la déclaration doivent être extraites manuellement du compte de résultat et du bilan par les entreprises. Il est nécessaire de numériser et d'automatiser ce processus fastidieux au moyen d'un bilan électronique standardisé. L'utilisation concrète du bilan électronique pour la déclaration d'impôt des personnes morales et le décompte de la TVA poursuit deux objectifs.
Premièrement, elle doit permettre aux entreprises de transférer, à l'aide d'un simple clic, directement de leur comptabilité vers la déclaration électronique proposée par les administrations fiscales cantonales les données financières requises pour la déclaration d'impôt des personnes morales conformément à la norme eCH-0276 ; deuxièmement, elle doit permettre aux entreprises de transférer, à l'aide d'un simple clic, directement de leur comptabilité vers l'Administration fédérale des contributions, les données financières requises pour le décompte de la TVA au sens de la norme eCH-0217.

Mesures / objets à livrer :
- M1 : Relevé des exigences (terminé)
- M2 : Appel d'offres public (terminé)
- M3 : Mise en œuvre dans les cantons pilotes
- M4 : Clarifications techniques et financières (terminé)
- M5 : Réalisation d'un essai pilote avec l'Administration fédérale des finances et Swissdec

Délai final : 31.12.2026

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant			100 000	100 000	50 000		**250 000**

3.13 MIN2.085 Étude sur le cadre et les conditions possibles d'une déclaration d'impôt préremplie pour les personnes physiques

Priorité stratégique : Mettre en œuvre le guichet unique (one-stop-Government)

Renseignements : Felix Sager ; felix.sager@sg.ch

Organisation responsable de la prestation : Conférence suisse des impôts (CSI)

Description :

L'économie porte un grand intérêt aux solutions numériques sans rupture de média pour sa clientèle, y compris dans le domaine fiscal. Plusieurs administrations fiscales cantonales ont aussi fait part de leur intérêt pour les déclarations d'impôt préremplies. Dans la mesure où il ne sera pas possible pour un seul canton de développer une solution adéquate, il faut miser sur une démarche conjointe des administrations fiscales.

Les objectifs de l'étude prévue sont de clarifier le contexte actuel, l'analyse des attentes et les conditions-cadres nécessaires (droit, protection des données, etc.) pour une déclaration d'impôt préremplie pour les personnes physiques, et de parvenir à une conception commune d'une telle déclaration. Il s'agira de présenter les variantes possibles, d'en évaluer la faisabilité et d'émettre une recommandation concernant les variantes réputées faisables.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Étude sur le cadre et les conditions possibles d'une déclaration d'impôt préremplie pour les personnes physiques (terminé)

Délai final : 30.06.2025

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant			75 000	75 000			**150 000**

3.14 MIN2.074 Développement d'EasyGov

Priorité stratégique : Mettre en œuvre le guichet unique (one-stop-Government)

Renseignements : Pascal Graf ; pascal.graf@seco.admin.ch / Dario Bernardi ;

dario.bernardi@seco.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

Description :
La plateforme EasyGov.swiss réduit la charge administrative des PME tout en renforçant leur compétitivité conformément à la loi fédérale sur l'allégement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE) et à la promotion économique 2024-2027. La LACRE oblige la Confédération et les cantons à fournir des prestations administratives numériques aux entreprises et aux entités IDE par le biais du portail EasyGov, dans le cadre de l'exécution du droit fédéral. Un guichet unique (one-stop shop) centralisé et convivial de la Confédération, des cantons et des communes verra le jour grâce à EasyGov 2.0. Afin de garantir l'interopérabilité et la sécurité des données, des ordonnances d'application seront élaborées d'ici 2027, notamment sur la base de l'étude « Révision de l'architecture EasyGov ». EasyGov 2.0 permet la mise en service intégrée et sûre des prestations administratives numériques et contribue directement à la réalisation de la stratégie de l'ANS ainsi qu'à la création de standards numériques fédéraux.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Intégration des prestations administratives dans EasyGov 1.0 conformément à l'aperçu des mises à jour présenté dans la fiche technique (terminé)
- M2 : Élaboration des concepts EasyGov 2.0
- M3 : Vérification de l'intégration des prestations administratives actuellement disponibles sur EasyGov 1.0 dans le nouveau portail EasyGov 2.0
- M4 : Réalisation d'EasyGov 2.0, à savoir la nouvelle architecture informatique avec les modules Info et Core ainsi que les modules spécialisés
- M5 : Mise à disposition de la plateforme EasyGov 2.0 pour les cantons et les offices fédéraux, pour leurs prestations administratives en lien avec l'exécution du droit fédéral
- M6 : Élaboration des bases légales prévues par la LACRE au niveau des ordonnances (ordonnance relative aux normes d'interopérabilité de la plateforme et ordonnance du DEFR sur la sécurité des données)

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant				2 500 000	4 600 000	4 600 000	**11 700 000**

3.15 MIN1.070 Renouvellement et développement de la plateforme « iGovPortal.ch »

Priorité stratégique : Mettre en œuvre le guichet unique (one-stop-Government)

Renseignements : Cédric Roy ; cedric.roy@admin.vs.ch

Organisation responsable de la prestation : iGovPortal.ch (association)

Description :
Développer le guichet en ligne pour les cantons et les communes en renouvelant et en développant la plateforme intercantonale iGovPortal sur les plans de l'interopérabilité et de la normalisation.

Mesures / objets à livrer :
- M1 : Renouvellement de l'architecture informatique (terminé)
- M2 : Renouvellement de l'interface utilisateur et ajout de nouvelles fonctionnalités

Délai final : 31.12.2026

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant		250 000	850 000	1 650 000	450 000		**3 200 000**

3.16 MIN2.907 : Architecture de référence et normes pour les modules de service

Priorité stratégique : Mettre en œuvre le guichet unique (one-stop-Government)

Contact : marcel.kessler@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Organisation responsable de la prestation : Secrétariat de l'ANS

Description :

Aujourd'hui, des modules de service pour des fonctions telles que le paiement, la signature, la distribution sécurisée ou l'authentification sont développés par différents fournisseurs et mis à la disposition des collectivités. Pour favoriser l'émergence de modules uniformes et standardisés à l'échelle nationale, il est nécessaire de disposer d'architectures de référence claires, d'une architecture multi-portail commune ainsi que de normes. En plus de définir ces architectures et ces normes, il convient de mener des analyses de besoins afin de déterminer si certains modules de service doivent être proposés de manière centralisée.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Analyse des besoins
- M2 : Définition des architectures de référence et des normes

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs)[5] :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant					1 500 000	1 500 000	**3 000 000**

[5] Le montant des fonds est le montant maximum selon l'annexe 2026 à la convention de financement ; celui-ci sera sensiblement réduit pour la mise en œuvre effective.

3.17 MIN3.077 Développement du permis de conduire numérique (mDL-Suisse) et d'une plateforme électronique d'identification (eAP)

Priorité stratégique : Introduire l'e-ID et une infrastructure de confiance dans toute la Suisse

Renseignements : Sven Britschgi ; sven.britschgi@asa.ch

Organisation responsable de la prestation : Association des services des automobiles (asa)

Description :
Dans le cadre du développement de l'infrastructure de confiance pour l'e-ID suisse (portefeuille fédéral), le permis d'élève conducteur électronique (ePEC) a d'abord fait l'objet d'un essai pilote avant son introduction progressive dans tous les cantons depuis l'été 2025. Il est ainsi possible d'acquérir de l'expérience avec le programme e-ID dans l'émission de documents numériques pour l'ensemble de la population. Après le déploiement de l'e-ID en 2026, les cantons devraient pouvoir proposer le permis de conduire numérique (mDL-Suisse) dans le portefeuille fédéral.
Le mDL-Suisse repose sur la même technologie que l'ePEC. Pour des questions de délais et de coûts, il sera renoncé dans un premier temps à appliquer la norme internationale ISO 18013-5, car la directive d'application de l'UE n'est pas encore définitive. Ainsi, le mDL-Suisse ne sera initialement valable qu'en Suisse et au Liechtenstein, mais une adaptation ultérieure en vue d'une reconnaissance internationale est prévue. Le permis de conduire au format carte de crédit reste disponible.
Actuellement, quelque 6 millions de personnes possèdent un permis de conduire suisse et pourraient utiliser le mDL-Suisse à l'avenir, ce qui contribuera à la diffusion de l'e-ID. Une plateforme électronique d'identification (eAP) est en développement pour pouvoir commander le mDL-Suisse. Elle permettra aux utilisateurs de déposer une demande 24 h sur 24 de manière intégralement numérique, sans passer par le service des automobiles.

Mesures / objets à livrer :
- M1 : Réalisation d'un permis de conduire électronique en tant que VC
- M2 : Réalisation d'une plateforme électronique d'identification (eAP)

Délai final : 31.12.2026

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant				300 000	700 000		**1 000 000**

3.18 MIN3.081 Poursuite de la démonstration de la faisabilité du TG4U pour une intégration dans les systèmes cantonaux et communaux en place (DVS4U[6])

Priorité stratégique : Introduire l'e-ID et une infrastructure de confiance dans toute la Suisse

Renseignements : à définir

Organisation responsable de la prestation : canton de Thurgovie

Description :

Le déploiement de l'e-ID en Suisse en 2026 devrait entraîner une large utilisation des portefeuilles SSI. Ceux-ci permettront à la population d'enregistrer non seulement leur e-ID mais également d'autres documents numériques comme une attestation de domicile. Pour garantir une émission et une vérification efficaces de ces documents, il est nécessaire de disposer d'une infrastructure dédiée avec émetteur et vérificateur (*issuer and verifier infrastructure*). Développé sur la base des expériences acquises jusqu'à présent, le projet DVS4U est un produit minimum viable (*minimum viable product*, MVP) adapté aux besoins des autorités suisses qui permet aux cantons et aux communes d'établir, de gérer et de contrôler des documents numériques (VC) et complète de manière idéale l'écosystème actuel de l'e-ID. DVS4U comporte une solution pour l'émission (cockpit), permet l'établissement et la vérification manuelle des VC, est multi-utilisateurs, dispose d'une administration des utilisateurs intégrée et peut être intégrée dans des applications spécialisées (API, composants Web, SDK). La solution s'appuie sur la plateforme d'interopérabilité I14Y afin de garantir l'application correcte des normes pertinentes pour les documents administratifs électroniques.

Une fois les travaux de développement achevés, la solution sera publiée en open source et mise à la disposition de tous les acteurs intéressés.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Conception du produit numérique ANS comprenant un *rebranding*, un vérificateur générique et une compatibilité avec eCH-0258 (terminé)
- M2 : Solution pour créer des modèles de schémas pour les cantons et les communes (terminé)
- M3 : Émetteur (*issuer*) et vérificateur (*verifier*), et portail de modèles comme microservice pour les portails, à l'exemple de la carte de tourisme et du badge pour les collaborateurs pour tous les cantons (terminé)
- M4 : Conception et intégration du système dans la future infrastructure de base sandbox de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) (terminé)
- M5 : Extrait du registre des poursuites, prêt sur les plans conceptuel et technique (terminé)
- M6 : Attestation de domicile pour les communes et les cantons (terminé)
- M7 : Création d'autres cas d'utilisation et de normalisation

Délai final : 31.05.2026

[6] Le terme « DVS4U » est provisoire et se base sur TG4U.

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant			150 000	220 000	170 000		**540 000**

3.19 MIN3.905 Infrastructure de confiance e-ID (soutien à la mise en place et prototypes)

Priorité stratégique : Introduire l'e-ID et une infrastructure de confiance dans toute la Suisse

Renseignements : Marcel Kessler ; marcel.kessler@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Organisation responsable de la prestation : Secrétariat de l'ANS

Description :
La mise en place d'une e-ID officielle repose sur la loi sur l'e-ID et sur le développement d'une infrastructure de confiance technique. Cette mesure soutient de manière ciblée des activités et des projets pilotes utiles en vue du déploiement et de la diffusion de l'e-ID et de son infrastructure (portefeuille, vérificateur, etc.). À l'avenir, les collectivités publiques et les entreprises pourront ainsi émettre et vérifier les documents électroniques de manière sûre et efficace, ce qui permettra aux habitants du pays et aux Suisses de l'étranger d'utiliser leur e-ID en tant que document d'identité numérique sécurisé pour de nombreuses procédures administratives et utilisations privées. En 2026, des ressources accrues seront mobilisées pour le déploiement de l'e-ID. Cette mesure contribue à la stratégie de l'ANS visant à mettre à la disposition de la population, de l'économie et de l'administration une e-ID fiable et une infrastructure de confiance utilisable à l'échelle de la Suisse.

Mesures / objets à livrer :

- M0: Mesures de soutien pour le déploiement de l'e-ID et une infrastructure de confiance

Délai final : 31.12.2026

Budget / planification (en francs)[7] :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant				280 000	830 000		**1 110 000**

[7]MIN3.081 DVS4U fait partie de la mise en œuvre de ce projet

3.20 MIN4.016 Mise en œuvre et pilotage du service national des adresses (SNA)

Priorité stratégique : Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Renseignements : Frank Schubert ; frank.schubert@bfs.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Office fédéral de la statistique (OFS)

Description :
Le service national des adresses (SNA) permettra à l'administration publique de consulter les adresses de domicile actuelles et passées des personnes résidant en Suisse. À l'heure actuelle, il n'existe encore aucun système national, exempt de redondance et d'erreur, qui mette à disposition ces données. Le SNA vise ainsi à simplifier les processus administratifs et à accroître leur efficacité. La solution visée tient compte des exigences posées par la protection des données et la sécurité de l'information.

Mesures / objets à livrer :

- M0 : Définition de la direction du projet
- M1 : Élaboration des bases légales
- M2 : Conception et organisation
- M3 : Développement du système
- M4 : Lancement et communication

Délai final : 15.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant	530 000	1 714 000	350 000	300 000	3 000 000	3 000 000	**8 894 000**

3.21 MIN4.024 Construction et développement de l'écosystème suisse de données et des infrastructures d'échange de données associées

Priorité stratégique : Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Renseignements : Jürg Wüst ; juerg.wuest@bk.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Chancellerie fédérale (secteur TNI de la ChF)

Description :
Il s'agit de créer les bases d'un écosystème national de données de façon que la Confédération, les cantons, les communes et des tiers puissent partager et échanger leurs données. Ces bases comprendront des plans de collaboration (*blueprints*) pour la création d'espaces de données interopérables.
Le cadre institutionnel et conceptuel s'appuiera sur les bases susmentionnées, par exemple pour la mise en place d'espaces de données dans les domaines de la mobilité, de l'agriculture, de la santé ou de l'éducation. Dans cette optique, les implications légales et financières sont évaluées. Des projets pilotes mettront en lumière, au moyen de prototypes, quelles exigences doivent être remplies en matière de gouvernance, de collaboration, d'architecture et d'infrastructures.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Plan d'architecture V1 (terminé)
- M2 : Plan d'architecture V2
- M3 : Définition de l'entité responsable (terminé)
- M4 : Développement des prototypes (terminé)
- M5 : Mise en œuvre des prototypes

Délai final : 10.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant	480 000	1 400 000	1 360 000	1 200 000	1 100 000	1 100 000	**6 640 000**

3.22 MIN4.031 Optimisation de l'offre de libre accès aux données publiques (OGD) et accélération de l'utilisation multiple des données

Priorité stratégique : Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Renseignements : Maik Roth ; maik.roth@bfs.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Office fédéral de la statistique (OFS)

Description :
Ce projet vise à accélérer la mise en œuvre de la stratégie « Open Government Data » 2019-2023, notamment du principe d'ouverture par défaut, en vue de promouvoir la transparence, la participation et l'innovation dans tous les domaines de la société. Pour ce faire, il sera nécessaire de développer des prestations d'assistance aux partenaires (cantons et unités administratives de la Confédération, essentiellement) et de concevoir une solution pérenne et simple d'utilisation pour le portail actuel opendata.swiss tout en évitant les redondances avec d'autres plateformes (notamment la plateforme d'interopérabilité I14Y).

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Analyse d'affaires et rédaction d'une liste d'exigences (terminé)
- M2 : Développement et optimisation du portail OGD (terminé)
- M3 : Intégration ou raccordement des plateformes
- M4 : Recrutement d'un chef de projet de migration / d'un responsable d'application
- M5 : Recrutement d'un spécialiste des données et développement de prestations générales de conseil au sein du secrétariat du portail OGD destinées aux cantons et aux communes (terminé)
- M6 : Recrutement d'un collaborateur scientifique et développement de prestations de conseil et de prestations de diffusion communes au sein de la statistique publique (services d'*output*) (terminé)

Délai final : 15.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant	114 200	284 700	450 000	550 000	250 000	200 000	**1 848 900**

3.23 MIN4.044 Coordination de la gestion des données dans les cantons

Priorité stratégique : Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Renseignements : Benjamin Rothen ; benjamin.rothen@bfs.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Office fédéral de la statistique (OFS)

Description :
Une planification pluriannuelle (*roadmap*) entre la Confédération et les cantons devra être établie afin de présenter comment la gestion des données, l'interopérabilité (portail OGD inclus) et les sciences des données peuvent être mises en œuvre dans les cantons, ce qui permettra par ailleurs d'assurer la transparence concernant l'avancement de leurs travaux. Il sera également nécessaire de lancer des projets communs et d'assurer l'échange de connaissances. La collaboration entre les différents secteurs sera assurée par des organismes existants ou nouvellement créés.
Les principales mesures du projet sont les suivantes :
a) établissement de la planification relative à la mise en œuvre de la gestion des données et de l'interopérabilité (portail OGD inclus) et à l'introduction de la science des données dans les cantons ;
b) mise en place d'un *community management* centralisé sur le plan régional auprès de l'OFS ;
c) développement d'une plateforme d'informations centrale (extranet) qui permet l'échange de connaissances ainsi que le renforcement des capacités et recrutement d'un gestionnaire d'applications en charge du suivi actif de la plateforme.
Le développement de la gestion des données entraîne une augmentation du nombre d'acteurs impliqués puisque les personnes chargées avant tout d'établir des statistiques ne sont plus les seules concernées. On veillera à renforcer encore la collaboration.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Établissement d'une feuille de route (terminé)
- M2 : Recrutement d'un *community manager*
- M3 : Mise en place de la plateforme d'informations pour la phase d'exploitation pilote (terminé)
- M4 : Mise en place de la plateforme d'informations
- M5 : Recrutement d'un gestionnaire d'applications
- M6 : Organisation des Community Days réunissant les organismes spécialisés dans la gestion de données

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant	41 000	392 600	541 000	446 000	456 000	466 000	**2 342 600**

3.24 MIN4.064 Solution informatique dans le domaine de la législation fédérale et cantonale relative à l'agriculture (interfaces standardisées)

Priorité stratégique : Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Renseignements : Mario Bürgler ; mario.buergler@sz.ch

Organisation responsable de la prestation : canton de Schwyz, service de l'agriculture

Description :
Le projet commun des douze cantons (Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures, Glaris, Grisons, Nidwald, Obwald, Schwyz, Saint-Gall, Tessin, Uri et Zurich; ci-après « cantons ») porte sur les prestations fournies au moyen d'une solution informatique qui permet d'exécuter certaines dispositions du droit agricole fédéral (paiements directs) et d'autres dispositions légales fédérales et cantonales (protection de la nature, affaires vétérinaires, protection de l'environnement et des eaux).
Aujourd'hui, les cantons gèrent ensemble, sous la forme d'une société simple sans personnalité juridique, un secrétariat qui se trouve dans le canton de Zurich. Les projets de développement et de migration pour la nouvelle solution informatique seront gérés par eOperations Suisse SA, le secrétariat sis dans le canton de Zurich se chargeant de gérer le reste des affaires jusqu'à la fin de la phase de transition, qui devrait se terminer le 31 décembre 2025. L'objectif est d'uniformiser les processus dans les cantons, d'exploiter les synergies, de réduire les coûts et de profiter de la personnalité juridique d'eOperations Suisse SA.

Mesures / objets à livrer :
- M1 : Analyse des besoins (terminé)
- M2 : Spécification des conditions techniques (terminé)
- M3 : Développement des interfaces (terminé)

Délai final : 31.07.2025

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		300 000	400 000	600 000			**1 300 000**

3.25 MIN4.067 Exigences posées au catalogue de données national (I14Y) par les cantons et des communes

Priorité stratégique : Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Renseignements : Lukas Mohler ; lukas.mohler@bs.ch

Organisation responsable de la prestation : canton de Bâle-Ville

Description :
La mesure vise en premier lieu la collecte rapide et aussi exhaustive que possible de toutes les exigences posées par les cantons et les communes au catalogue de données national (I14Y), ainsi que leur mise en œuvre. Les travaux d'autres collectivités publiques qui évoluent dans un contexte similaire et poursuivent des objectifs analogues s'en verront ainsi facilités. En outre, des recommandations seront formulées pour l'exploitation de la plateforme dans la perspective d'appliquer les processus d'intégration continue et de déploiement continu à l'échelle de la Suisse.
Le projet commence avec le canton de Bâle-Ville. Ce dernier comprend des structures cantonales et communales, et dispose d'un service central de la statistique chargé de la gestion des données publiques ainsi que d'un service de géoinformation fort d'une longue expérience en gestion de données et responsable de la saisie et de la mise à disposition coordonnées des informations sur les bâtiments (projet en cours). Grâce à ces éléments, les résultats du projet pourront simplifier le rattachement d'autres cantons au catalogue national des données. Le projet aura ainsi un effet multiplicateur non négligeable.

Mesures / objets à livrer :
- M1 : Définition de la direction du projet et analyse des exigences / fixation des priorités pour plusieurs cantons et villes (terminé)
- M2 : Identification des bonnes pratiques et rédaction de rapports en la matière (terminé)
- M3 : Expansion du catalogue I14Y (terminé)

Délai final : 15.12.2025

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		107 365	500 000	275 000			**882 365**

3.26 MIN4.069 Portail web pour l'utilisation multiple des données statistiques de l'aide sociale en vue de la prise de décisions basées sur les données

Priorité stratégique : Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Renseignements : Laura Hahn ; laura.hahn@bfs.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Office fédéral de la statistique (OFS)

Description :
L'objectif est de mettre sur pied un portail en ligne de *reporting*. Celui-ci donnera aux communes, aux cantons, aux services de la Confédération et à d'autres parties prenantes un accès contrôlé aux chiffres clés des statistiques de l'aide sociale, et ce aux fins du pilotage politique et stratégique. Il permettra également aux fournisseurs de données de contrôler la qualité et d'accéder à des données harmonisées. Le portail web rendra possible l'utilisation multiple des données statistiques de l'aide sociale sous condition de ressources en vue de la prise de décisions basées sur les données.
La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales et l'OFS sont à l'origine du projet. Les deux organes en assureront conjointement la direction.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Développement de stratégies et pilotage (terminé)
- M2 : Gestion des accès et processus (terminé)
- M3 : Développement de l'architecture, modélisation de l'infrastructure et des données (terminé)
- M4 : Paramétrage de la solution technique (terminé)
- M5 : Élaboration des rapports statistiques (terminé)

Délai final : 15.12.2025

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		161 000	190 000	220 000			**571 000**

3.27 MIN4.076 Offre de formation dans le domaine de la gestion des données

Priorité stratégique : Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Renseignements : Maik Roth ; maik.roth@bfs.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Office fédéral de la statistique (OFS)

Description :
Le but du projet est de pouvoir organiser, réaliser et évaluer une formation continue de trois jours en français et en allemand sur le thème de la gestion des données et des compétences en matière de données. Les participants s'y familiariseront avec les bases, les activités et les processus nécessaires à la planification et à la mise en œuvre efficaces de leurs propres projets relatifs aux données et aux métadonnées (notamment la publication des données ouvertes). Le cadre juridique, les projets en cours et les stratégies du secteur public concernant le domaine des données leur seront présentés. Les participants découvriront également des exemples concrets issus des administrations publiques des différents échelons de l'État. Par petits groupes, ils examineront des cas d'utilisation et élaboreront des solutions. Cette formation s'adresse avant tout aux collaborateurs spécialisés (administrateurs locaux des données, spécialistes des données, responsables des données, etc.) des divers échelons de l'État (communes, cantons et Confédération).

Mesures / objets à livrer :
- M1 : Frais de formation (ou frais de participation)
- M2 : Matériel d'enseignement (coûts externes)
- M3 : Coordination / communication (0,2 EPT à l'OFS)

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant				120 000	120 000	120 000	**360 000**

3.28 MIN4.086 MVP Consent Management agridata.ch

Priorité stratégique : Encourager une utilisation des données créant une plus-value

Renseignements : Noémie Zink ; noemie.zink@blw.admin.ch

Organisation responsable de la prestation : Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

Description :
Il s'agit de réaliser un produit minimum viable (minimum viable product, MVP) de la plateforme d'échange de données concret et déployé, afin de garantir la souveraineté des données et de présenter un modèle pionnier de consent management. La coordination est assurée avec le projet NikA (Nouveau système agricole intercantonal) ou avec des initiatives telles que « Écosystème de données suisse » (mise en place et développement de l'écosystème de données suisse et de l'infrastructure d'échange de données correspondante). Les conceptions, les principes, la mise en œuvre et les expériences en relation avec le consent management seront élaborées de manière à pouvoir être partagées et discutées sous forme de bonnes pratiques au sein des communautés de données de l'administration.

Mesures / objets à livrer :

- M1 : Réalisation du MVP (terminé)
- M2 : Conception d'un prototype (*blueprint*) basé sur des notions universelles pour la concrétisation du *consent management* dans un espace de données de confiance (terminé)
- M3 : Documentation des faits pertinents survenus lors de la mise en œuvre *backend* et *frontend* (terminé)
- M4 : Rapport d'expériences contenant les meilleures et les pires pratiques, avec des recommandations pour d'autres espaces de données et cas d'utilisation (terminé)

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant				400 000			**400 000**

3.29 MIN5.089 : Plateforme d'échange de code ouvert pour l'administration publique suisse (communes, cantons, Confédération)

Priorité stratégique : Favoriser la mise en place de services publics capables de fonctionner dans le nuage informatique

Renseignements : jan.wunder@sg.ch

Organisation responsable de la prestation : Service de la statistique du canton de Saint-Gall

Description :

L'objectif global est de créer les fondements d'un écosystème d'échange de code fonctionnel, fédéral et sécurisé, permettant aux participants de partager leur code de manière efficace et responsable, tout en générant une réelle valeur ajoutée pour la Suisse. Le prototype d'une « plateforme d'échange de code ouvert » constitue la base d'une plateforme sécurisée donnant accès au code ouvert à l'ensemble des acteurs. Des contrôles automatisés spécifiques (R-CMD-Checks) sont effectués afin de tester tous les modules de code (*packages*) sur les principales plateformes et d'en vérifier la sécurité. Aucun code n'est stocké sur la plateforme elle-même ; seules des métadonnées y figurent, avec des liens vers le code original hébergé, par exemple, sur différents dépôts GitHub des services statistiques. La solution est conçue de manière à permettre, ultérieurement, le partage d'un environnement d'exécution avec des IDE complets sous forme de SaaS, au moyen d'une solution en nuage.
Dans le cadre du projet, des tests seront menés avec une « usine logicielle évolutive » de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT BS-SSF). Un déploiement, basé sur la plateforme ouverte Openshift Kubernetes, d'un environnement de développement évolutif de l'OFIT BS-SSF destiné à l'exécution sécurisée de code pour l'ensemble de l'administration (y compris les cantons et les communes) représenterait un gain d'efficacité considérable et renforcerait fortement la souveraineté numérique.

Mesures / objets à livrer :

- Bases pour la réalisation du prototype
- Réalisation du prototype
- Phase de l'exploitation pilote du prototype

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs) :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant					412 000	288 000	**700 000**

3.30 MIN5.901 Financement initial des projets cloud et open source

Priorité stratégique : Favoriser la mise en place de services publics capables de fonctionner dans le nuage informatique

Renseignements : galina.timofeeva@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Organisation responsable de la prestation : Secrétariat de l'ANS

Description :
L'administration publique manque actuellement de solutions extensibles basées sur l'informatique en nuage, ainsi que d'infrastructures exploitables conjointement. L'objectif est de développer ces aspects en soutenant de manière ciblée des projets dans les domaines suivants : « Lignes directrices pour l'utilisation des services en nuages », « GovTech Stack » et « Swiss Governance Cloud (SGC) ». Il est notamment prévu d'élaborer un guide de l'ANS pour l'utilisation des services en nuages et une étude de projet sur les solutions GovTech en tant que SaaS basées sur l'open source. Il s'agira aussi d'évaluer comment les cantons et les communes pourraient exploiter le SGC. Une plateforme GovTech permettra de mettre à la disposition des administrations des outils open source ou collaboratifs. Une étude sur la mise à disposition dans l'administration publique des outils open source sous la forme d'un nuage (SaaS) devrait fournir plus d'éléments sur les solutions possibles. Cette mesure s'inscrit dans l'objectif stratégique de l'ANS consistant à favoriser la mise en place de services publics capables de fonctionner dans le nuage public afin de renforcer l'efficacité et la collaboration numériques à l'échelon fédéral.

Mesures / objets à livrer :
- Guide relatif au nuage : garantir une utilisation sûre et uniforme du nuage qui soit conforme aux exigences légales et qui suive les meilleurs pratiques
- Collaboration et SGC (Swiss Government Cloud) : renforcer la mise en œuvre et le développement conjoints de solutions en nuage et fournir une assistance sous la forme de ressources communes et de bonnes pratiques
- Solution GovTech pour promouvoir l'indépendance vis-à-vis des solutions propriétaires et soutenir les approches innovantes et économiques

Délai final : 31.12.2027

Budget / planification (en francs)[8] :

	2022	2023	2024	2025	**2026**	**2027**	**Total**
Montant					1 588 000	2 712 000	**4 300 000**

[8]MIN5.089 : Plateforme d'échange de code ouvert pour l'administration publique suisse (communes, cantons, Confédération) fait partie de la mise en œuvre de ce projet.

4 Priorités en matière de prestations de l'ANS

Les priorités en matière de prestations découlent de la convention-cadre (ch. 4.2) et font partie intégrante du mandat de l'ANS. Avec les projets, elles constituent le plan de mise en œuvre de l'ANS et contribuent également à la réalisation des champs d'action et des priorités stratégiques définis dans la stratégie « Administration numérique Suisse 2024-2027 », et en particulier de la priorité « Renforcer la collaboration et agir en tant que système global fonctionnant en réseau ». Elles favorisent une mise en réseau professionnelle et interdisciplinaire ainsi que la collaboration à tous les échelons de l'État. Les prestations qui découlent de la mise en œuvre de ces priorités peuvent être utilisées par toutes les parties concernées et visent à créer une valeur ajoutée pour la population, l'économie et les administrations publiques dans un domaine de tâches donné (par ex. les acquisitions).

4.1 Priorité 1 : Encourager la normalisation et l'harmonisation des processus techniques spécialisés

En collaboration avec son organisation partenaire eCH, l'ANS encourage la normalisation, notamment en matière d'interopérabilité et d'utilisation commune de solutions techniques par plusieurs unités administratives. Les activités d'eCH ont pour objectif de faciliter la collaboration entre les autorités ainsi qu'entre ces dernières et les tiers. Elles consistent en particulier à identifier de nouveaux domaines nécessitant une normalisation et à les prioriser, ainsi qu'à élaborer, adopter et gérer les normes. La normalisation est le fondement incontournable de nombreux projets, constitue un champ d'action de l'ANS et concerne directement ou indirectement presque tous les autres champs d'action de la stratégie « Administration numérique suisse pour les années 2024 à 2027 ». Une normalisation aussi large que possible est promue dans le cadre du plan de mise en œuvre, en vue de réduire les charges des autorités d'exécution.
Bases réglementaires : convention-cadre, ch. 4.2, al. 1*c* ; stratégie de l'ANS, ch. 4.3
Renseignements : Florian Steffen, secrétariat de l'ANS
Organisation partenaire : Association eCH (Dominic Müller)

4.2 Priorité 2 : Promouvoir des solutions innovantes

Dans le cadre de son plan de mise en œuvre, l'ANS met chaque année à disposition des fonds destinés à encourager la mise en œuvre de solutions innovantes. On entend par innovants des projets qui, par exemple, utilisent de nouvelles technologies ou favorisent les coopérations régionales. Ces projets peuvent montrer la voie à suivre et servir de modèles à d'autres projets ou être repris et appliqués par d'autres administrations.
Bases réglementaires : convention-cadre, ch. 4.2, al. 1b ; stratégie de l'ANS, ch. 5.6 ; ch. 4.6 (ch. 4.5)
Renseignements : Isabelle Grünig, secrétariat de l'ANS

4.3 Priorité 3 : Renforcer la mise en réseau, la collaboration et les échanges de connaissances et encourager un changement de culture

De bonnes connaissances sur le numérique et la transformation de l'administration qui en découle sont importantes pour que les projets de cyberadministration, qui obligent souvent à abandonner de vieilles habitudes en matière de processus de travail, bénéficient du soutien nécessaire au sein de l'administration ainsi que de la part de toutes les parties prenantes. Une bonne compréhension des nouvelles technologies facilite également l'adaptation aux nouvelles méthodes de travail numériques. L'objectif est de soutenir les projets concrets qui favorisent le développement des compétences individuelles en matière de technologies numériques dans les administrations publiques suisses, tels que des offres de formation et de cours ou d'autres activités permettant de transmettre les connaissances en matière de numérisation et de cyberadministration aux collaborateurs de l'administration en fonction des groupes cibles.
Bases réglementaires : convention-cadre, ch. 4.2, al. 1f et 1h ; stratégie de l'ANS, ch. 4.5
Renseignements : Marcel Kessler, secrétariat de l'ANS

4.4 Priorité 4 : Encourager un changement de culture (sécurité, confiance et transparence)

En Suisse, la population a une très grande confiance dans l'administration. Pour que cette confiance se reporte également sur la cyberadministration, il y a lieu d'informer le public des projets de numérisation de l'administration en toute transparence, à travers différents canaux et de manière adaptée aux groupes cibles. À cet effet, l'ANS communique de manière ouverte et adaptée aux groupes cibles sur les projets de numérisation en cours et diffuse des connaissances de base.
Un dialogue transparent avec les utilisateurs sur les avantages et les risques de l'administration numérique les sensibilise aux mesures de sécurité et renforce la confiance.
Bases réglementaires : convention-cadre, ch. 4.2, al. 1f et 1h ; stratégie de l'ANS ch. 4.5 (ch. 3 Principes des administrations numériques)
Renseignements : Vanessa Eugster, secrétariat de l'ANS

4.5 Priorité 5 : Proposer des services de conseil et de coordination dans le domaine juridique

Un service central de coordination des questions juridiques relatives à la cyberadministration soutient la diffusion des principales conditions-cadres régissant la mise en œuvre de la cyberadministration en Suisse et facilite le transfert de connaissances spécifiques entre les collectivités publiques. Un accès simple et rapide aux connaissances juridiques est de nature à promouvoir la qualité et la durabilité de la mise en œuvre de la cyberadministration. Le secrétariat de l'ANS répond aux questions sur le droit de la cyberadministration dans le « blog juridique ».
Bases réglementaires : convention-cadre, ch. 4.2, al. 1d ; stratégie de l'ANS ch. 4.2
Renseignements : Florina German, secrétariat de l'ANS
Mandat: Association eJustice.CH (Urs Paul Holenstein)
Accès au blog juridique

4.6 Priorité 6 : Promouvoir et mettre en place une architecture globale commune à l'ensemble des administrations

La Confédération, les cantons, les villes et les communes s'entendent sur une architecture globale commune à l'ensemble des administrations. Ils définissent et consolident les structures et les obligations nécessaires pour une collaboration d'avenir. L'ANS offre une plateforme pour la mise en réseau professionnelle et interdisciplinaire des collectivités publiques. L'objectif est de mettre en œuvre les services numériques des autorités sous la forme d'un système global fonctionnant en réseau.
Une équipe de base traite les questions d'architecture et élabore des principes communs à cet égard en fonction des projets figurant dans le plan de mise en œuvre de l'ANS. Un conseil d'architecture de l'ANS composé de représentants de l'administration, de la recherche, de l'économie et de la population met en place une architecture ouverte et des normes, en

particulier pour les interfaces des applications, afin que les services numériques des autorités existants de toutes les collectivités publiques puissent être intégrés dans une infrastructure de base commune.
Bases réglementaires : convention-cadre, ch. 4.1, al. 1 ; stratégie de l'ANS ch. 5.6
Renseignements : Florian Steffen, secrétariat de l'ANS
Mandat: Chancellerie fédérale (secteur TNI de la ChF) (Jürg Wüst)

4.7 Priorité 7 : Mettre sur pied et soutenir des groupes de travail

Les groupes de travail permettent à des spécialistes de l'administration publique d'échanger leurs informations et connaissances sur des questions liées à la numérisation. Les groupes de travail traitent de thèmes particuliers dans le cadre du mandat de prestations de l'ANS. Ils sont engagés, en fonction des besoins, par l'organe de direction opérationnel ou par le chargé de mission de la Confédération et des cantons en vue du soutien matériel de l'organe de direction politique et de l'organe de direction opérationnelle.

Les groupes de travail suivants sont en activité (état : juin 2025) :

- Groupe de travail Télécommunication
- Groupe de travail Voice
- Groupe de travail Sécurité de l'information et des réseaux
- Groupe de travail Gestion de l'identité et e-ID
- Organe national de coordination de la gestion des données
- Organe chargé de la coordination en matière de sciences des données et d'intelligence artificielle
- Groupe de travail Cloud Governance et Workplace
- Groupe de travail iSVC
- Groupe de travail Architecture
- Groupe de travail Infrastructures Cloud
- Groupe de travail Acquisitions

Bases réglementaires : convention-cadre, ch. 6.1, al. 1 ; stratégie de l'ANS, ch. 5.6
Renseignements : Andreas Burren, secrétariat de l'ANS
Organisation responsable de la prestation : Secrétariat de l'ANS
Groupes de travail énumérés

4.8 Priorité 8 : Proposer un soutien en ce qui concerne les déclarations de conditions et les conditions générales

L'ANS fournit une assistance aux collectivités participantes en prodiguant des conseils, en formulant des recommandations, en assurant une coordination et en défendant leurs intérêts face aux prestataires informatiques, notamment en ce qui concerne les contrats-cadres communs et les déclarations de conditions des collectivités participantes. La conclusion de

conventions avec des fournisseurs et des prestataires informatiques permet aux administrations publiques de bénéficier de meilleures conditions d'achat dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, limitant ainsi les coûts d'acquisition.
Avec les conditions générales (CG) pour les prestations informatiques, l'ANS propose une norme largement acceptée dans le domaine des marchés publics. Les CG permettent de comparer les offres des prestataires informatiques et apportent ainsi une grande valeur ajoutée aux administrations.

Bases réglementaires : convention-cadre, ch. 4.2, al. 1e ; stratégie de l'ANS, ch. 5.6
Renseignements : Greg Hernan, secrétariat de l'ANS
En savoir plus sur les conditions générales et les modèles de contrats

5 Budget et vue d'ensemble de la planification du plan de mise en œuvre de l'ANS (en milliers de francs)

MIN	Mesures	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1.026	Réorientation du vote électronique	290	450	573	2037	1015	1350
1.059	Exploitation du portail ch.ch	0	0	0	720	570	700
1.060	Amélioration de la convivialité des prestations électroniques des autorités (développement du portail ch.ch)	1000	1000	890	280	430	300
1.068	Refonte de la plateforme de publication « Portail des feuilles officielles »	0	100	350	700	350	0
1.902	Financement initial d'une ou de plateforme(s) de distribution reconnue(s)	0	0	0	240	1440	1500
1.071	Extrait du registre des poursuites à l'échelle de la Suisse	0	0	300	900	1100	1300
1.082	Création et livraison de services communaux sur les portails cantonaux	0	0	93	526	210	210
1.083	Guichet numérique en Thurgovie : certification comme plateforme de distribution reconnue	0	0	40	260	60	0
1.087	Avant-projet de mise en place d'une infrastructure de collecte électronique de signatures (e-collecting)	0	0	0	300	300	0
1.906	Bases pour le développement coopératif d'offres de service	0	0	0	0	500	1000
	Total Développer ensemble des prestations administratives numériques pour toute la Suisse	**1290**	**1550**	**2246**	**5963**	**5975**	**6360**
3.061	Mise en œuvre d'un service d'authentification des autorités suisses (AGOV)	0	3100	4450	5600	3000	0
2.084	Simplification numérique pour les entreprises grâce aux bilans électroniques renouvelés dans le domaine des impôts directs et indirects	0	0	100	100	50	0
2.085	Étude Conditions cadres / prérequis pour une déclaration d'impôt préremplie pour les personnes physiques	0	0	75	75	0	0
2.074	Développement de la plateforme EasyGov	0	0	0	2500	4600	4600
1.070	Renouvellement et développement de la plateforme « iGovPortal.ch »	0	250	850	1650	450	0
2.907	Modules de services standardisés à l'échelle suisse pour le paiement et la signature dans les portails	0	0	0	0	1500	1500
	Mettre en œuvre le concept de guichet unique (*one-stop-government*)	**0**	**3350**	**5475**	**9925**	**9600**	**6100**

MIN	Mesures	2022	2023	2024	2025	2026	2027
3.077	Développement du permis de conduire numérique (mDL-Suisse) et d'une plateforme électronique d'identification (eAP)	0	0	0	300	700	0
3.081	Poursuite de la démonstration de la faisabilité du TG4U (DVS4U) pour une intégration dans les systèmes cantonaux et communaux	0	0	150	220	170	0
3.905	Infrastructure de confiance e-ID (soutien à la mise en place et prototypes)	0	0	0	280	830	0
	Introduire l'e-ID et une infrastructure de confiance dans toute la Suisse	**0**	**0**	**150**	**800**	**1700**	**0**
4.016	Mise en œuvre et pilotage du service national des adresses (SNA)	530	1714	350	300	3000	3000
4.024	Gestion des exigences et développement d'une infrastructure nationale d'échange de données	480	1400	1360	1200	1100	1100
4.031	Optimisation de l'offre de libre accès aux données publiques (OGD) et accélération de l'utilisation multiple des données	114	285	450	750	250	0
4.044	Coordination de la gestion des données dans les cantons	41	393	541	446	456	466
4.064	Solution informatique dans le domaine de la législation fédérale et cantonale relative à l'agriculture (interfaces standardisées)	0	300	400	600	0	0
4.067	Exigences posées au catalogue de données national (I14Y) par les cantons et des communes	0	107	287	486	0	0
4.069	Portail web pour l'utilisation multiple des données statistiques de l'aide sociale en vue de la prise de décisions basées sur les données	0	161	230	220	0	0
4.076	Offre de formation dans le domaine de la gestion des données	0	0	0	120	120	120
4.086	MVP Consent Management agridata.ch	0	0	0	400	0	0
	Encourager une utilisation des données créant une plus-value	**1165**	**4360**	**3618**	**4522**	**4926**	**4686**
5.901	Financement initial des projets cloud et *open source*	0	0	0	0	1588	2712
5.089	Plateforme d'échange de code ouvert pour l'administration publique suisse (communes, cantons, Confédération)	0	0	0	0	412	288
	Total Favoriser la mise en place de services publics capables de fonctionner dans le nuage informatique	**0**	**0**	**0**	**0**	**2000**	**3000**
	Total Contributions aux projets	2455	9260	11 489	21 210	24 201	20 146

Priorité	Priorités en matière de prestations*	2024	2025	2026	2027
1	Encourager la normalisation et l'harmonisation des processus techniques spécialisés	250	250	250	250
2	Encourager les projets innovants	200	200	200	200
3	Faire connaître le potentiel d'utilité des processus numériques dans l'administration publique	200	200	200	200
4	Renforcer la confiance de la population et de l'économie dans les prestations électroniques des autorités	150	150	150	150

5	Proposer des services de conseil et de coordination dans le domaine juridique	60	60	60	60
6	Promouvoir et mettre en place une architecture globale commune à l'ensemble des administrations	100	100	100	100
7	Mettre sur pied et soutenir des groupes de travail	300	300	300	300
8	Déclarations de conditions et conditions générales	50	50	50	50
	Total des priorités en matière de prestations	1310	1310	1310	1310

Remarque :
* couvert par le financement de base de l'ANS